



<http://www.cgt.fr>  
[info@cgt.fr](mailto:info@cgt.fr)

# Travail décent, vie décente pour les femmes et les hommes

***La CSI (Confédération Syndicale Internationale) et la CES (Confédération Européenne des syndicats) engagent une grande campagne mondiale « pour un travail décent et une vie décente pour les femmes ».***

Depuis la convention n° 100 de l'Oit adoptée en 1951 sur l'égalité de salaire pour un travail de « valeur égale » de nombreuses actions législatives, au niveau national, européen et international se sont multipliées et pourtant les écarts persistent.

Une action coordonnée de l'ensemble des syndicats adhérents pour obtenir des revenus décents pour tous les salariés concerne doublement les femmes.

Le 8 mars est une date symbolique qui permet de rassembler un grand nombre d'initiatives dont celle de la CGT sur ce thème, le 6 mars des retraités, il y en aura d'autres au cours de l'année, par exemple le 15 avril et notamment le **7 octobre 2008, journée d'action mondiale pour un salaire décent**

***Les femmes retraitées doivent s'élever contre ces inégalités criantes qui touchent leur pouvoir d'achat et leur droit à la santé.***

***L'UCR-CGT les appelle à se mobiliser, en signant massivement la pétition qui sera remise, le 6 mars, au ministre du Travail pour exiger du Président de la République et du Medef de véritables augmentations des retraites.***

## ***Evaluation des emplois et égalité salariale entre les femmes et les hommes***

***L'objectif de la journée d'étude du 15 avril 2008 est d'aborder un thème central de l'égalité salariale, jusqu'à présent totalement ignoré en France : le rôle de l'évaluation des emplois dans les écarts de salaire.***

***Pourtant, dans les textes de loi sur l'égalité et dans l'accord national interprofessionnel sur l'égalité entre femmes et hommes, la question de l'évaluation des emplois et des compétences est centrale mais n'avait toujours pas fait l'objet d'étude en France. Ailleurs (notamment au Québec ou en Suisse), des méthodes ont déjà été validées dans ce sens.***

***L'égalité salariale doit se focaliser non pas uniquement sur les mêmes emplois, mais également sur les emplois de valeur comparable.***

8 mars 2008

## **Des salaires et des carrières décentes**

La conférence tripartite (gouvernement, patronat, les représentants des salariés) a fait, à nouveau le 26 novembre 2007, le constat partagé de la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes.

Selon la Dares, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes se situe à 24,8 % pour une situation de travail équivalente ; l'écart de rémunération totalement inexpliqué reste à 11% !

Dans les fonctions publiques, la rémunération des femmes est de 14 % inférieure à celle des hommes et même de 18 % dans la catégorie A.

80 % des Smicards sont des femmes. Que dire des salariés à bas ou très bas salaires (autour de 450 euros par mois) si ce n'est qu'il s'agit majoritairement de femmes notamment à temps partiel...

N'oublions pas que 57 % des chômeurs non indemnisés inscrits à l'Anpe ou encore 60 % des emplois aidés ou en Cdd sont des femmes...

Depuis les années 60, les femmes travaillent de plus en plus et sont de plus en plus diplômées : en 2005 (Insee) elles représentent 47,5 % des 28,2 millions d'actifs et 51 % ont un diplôme supérieur au bac.

Alors que les filles réussissent toujours mieux que les garçons à l'école, les femmes restent confinées dans peu d'emplois : six catégories socioprofessionnelles regroupent plus de 60 % des femmes (employées au nettoyage, aides à domicile, employées de commerce, secrétaires d'entreprise, infir-

mières et professeurs des écoles...). Au nom des compétences supposées «naturelles» des femmes (soin, éducation, minutie, don de soi...), ces métiers dévalorisés ne sont pas reconnus ni socialement ni financièrement.

Plus l'on monte dans la hiérarchie, moins l'on trouve de femmes : 6-7 % de femmes dans les comités de direction d'entreprises, 13 % de femmes dans les hautes fonctions publiques.

La maternité a un impact négatif sur l'activité et la carrière des femmes.

A partir de 1994, moment où le congé parental a été étendu dès le deuxième enfant, le taux d'activité des mères de deux enfants a chuté de 18 % en quatre ans (de 69 à 51 %). Ce sont souvent les raisons financières qui sont évoquées (chômeuses, précaires, travaillant à temps partiel) mais aussi le manque de moyens de garde, les conditions de travail pénibles, ou les deux. A l'issue de ce congé pris à 2 % seulement par les hommes, le retour à l'emploi est de plus en plus improbable.

Plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans sont gardés par « leurs parents » autrement dit les mères, l'insuffisance des propositions de modes d'accueil est criante.

Plus tard, il y a les petits enfants, les parents malades ou très âgés : dans ce domaine aussi les besoins grandissent. Les politiques publiques montrent leurs insuffisances.

Malgré la volonté des femmes et souvent des hommes, les solutions restent individuelles et coûteuses ce qui oblige les femmes à sacrifier salaires, carrières, retraites .... cela a des répercussions sur leur indépendance financière, leur niveau de vie et celui de leurs enfants....

### ***100 ans d'histoire de la Journée internationale de la Femme***

***Les femmes employées dans les usines de l'habillement et du textile ont protesté le 8 mars 1857 dans la ville de New York.***

***Ces travailleuses du secteur de l'habillement ont manifesté contre les piètres conditions de travail et les bas salaires. Les manifestantes ont été brutalement dispersées par la police.***

***Deux ans plus tard, elles ont établi leur premier syndicat ce même mois. Les années suivantes, d'autres protestations ont été organisées le 8 mars, notamment le 8 mars 1908, lorsque 15 000 femmes de l'industrie de l'habillement et du textile ont manifesté dans la ville de New York pour réclamer une réduction de la durée du travail, un meilleur salaire, le droit de vote et l'élimination du travail des enfants.***

***Elles ont adopté le slogan : " Du pain et des roses ", le pain symbolisant la sécurité économique et les roses, une meilleure qualité de vie.***

## **Des retraites décentes**

Toutes ces inégalités sur le marché du travail se retrouvent amplifiées en matière de retraite :

les femmes retraitées perçoivent une retraite inférieure de 38 % à celle des hommes !

36 % des femmes retraitées perçoivent moins de 700 euros par mois pour survivre ce qui est inférieur au seuil de pauvreté (870 euros), 64 % ont moins de 900 euros.

55 % des femmes sont au minimum contributif et la majorité des retraités au minimum vieillesse (83 %) sont des femmes (580 € : minimum contributif - 629 € : minimum vieillesse).

La réforme de 1993 (calcul sur vingt-cinq meilleures années au lieu de dix et indexation sur les prix et non sur les salaires) est une vraie catastrophe pour les pensions des femmes. La loi Fillon de 2003 amplifie le phénomène en accroissant le nombre de trimestres nécessaires.

Les mesures de rachat, les départs anticipés ont très peu bénéficié aux femmes du fait de leurs coûts prohibitifs ou des conditions difficiles à réunir pour elles (168 trimestres par exemple). Le comble de l'injustice se trouve dans le système de décote qui pénalise d'une manière disproportionnée les années manquantes. Il touche particulièrement les femmes.

Parmi les retraitées actuelles, seulement 40 % ont validé une carrière complète contre 85 % des hommes. Dans la fonc-

tion publique hospitalière et territoriale : 22 % des femmes ont une carrière complète et dans le reste de la fonction publique 51 % (72 % pour les hommes).

L'âge moyen de départ à la retraite des femmes est de 62 ans, soit deux ans plus tard que les hommes.

En 2008, la retraite sera à nouveau au cœur des débats et des enjeux de négociations déjà sous pression grâce aux mouvements engagés par les salariés des régimes spéciaux que le gouvernement et les entreprises publiques veulent remettre en cause.

Les droits familiaux acquis par les luttes des femmes pour corriger en partie les inégalités dans les droits à pension pouvant résulter des charges de famille sont fortement menacés.

Déjà remis en cause pour les fonctionnaires, au prétexte d'égalité avec les hommes, les femmes risquent de voir disparaître ou diminuer la validation d'années pour les enfants, la pension de réversion... Ces réformes renforcent des écarts inadmissibles non seulement entre les femmes et les hommes mais encore entre les femmes.

La situation qui est faite aux femmes est totalement injuste. Elles veulent des politiques publiques qui leur permettent d'exercer leur activité professionnelle et d'organiser leur vie personnelle dans de bonnes conditions.

**Il faut, aujourd'hui, faire  
des pas en avant pour l'égalité !**

***Cette protestation, en particulier, est à l'origine de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU, en 1977, d'une résolution proclamant une journée des Nations unies pour les droits des femmes et la paix internationale.***

***En France, le gouvernement socialiste français instaure le caractère officiel de la célébration de la journée de la femme le 8 mars et en fait une célébration pour les droits de la femme en 1982.***

***La journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité, car, tant que l'égalité entre les femmes et les hommes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.***

***C'est l'occasion de dresser le bilan des progrès accomplis en vue de promouvoir l'égalité des femmes, d'identifier les difficultés qu'elles doivent surmonter dans la société, de pointer les discriminations persistantes, de se pencher sur les moyens à prendre pour améliorer leurs conditions de vie.***

## Les propositions de la CGT

- ➔ Contraindre réellement les employeurs et l'État employeur lui-même à appliquer tous les textes régissant les questions d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ➔ imposer l'ouverture des négociations sur l'égalité professionnelle dans toutes les entreprises sur le recrutement, la formation, les promotions, les rémunérations... tel que le prévoit la loi ;
- ➔ exiger la suppression des écarts sur l'ensemble des éléments de rémunération, en imposant immédiatement une progression supplémentaire de la masse salariale consacrée aux rattrapages des inégalités de rémunération de l'ordre de 5 % ;
- ➔ le Smic à 1 500 euros brut, pour un salarié sans qualification ;
- ➔ la reconnaissance des diplômes par exemple : 1,4 x le Smic pour un Bac + 2, 2x le Smic pour un Bac + 5... ;
- ➔ revalorisation de certains métiers via par exemple la validation des acquis et de l'expérience (Vae) et réduction des écarts de salaires entre les femmes et les hommes dans tous les échelons et tous les niveaux... ;
- ➔ lutter contre la précarité et la dégradation des conditions de travail : notamment en favorisant le passage des temps partiels imposés à des contrats à temps plein ;
- ➔ développer un service public d'accueil des jeunes enfants financièrement accessible à tous ;
- ➔ allonger le congé maternité et raccourcir le congé parental avec un partage équitable entre les deux parents et une indemnisation basée sur le dernier salaire, ainsi que l'allongement du congé paternité à un mois.

Toutes ces propositions permettront de réduire les écarts entre les retraites des femmes et celles des hommes et sans attendre la CGT demande :

- ➔ l'augmentation des pensions et la réduction des écarts de pensions entre les femmes et les hommes,
- ➔ le rattrapage immédiat de 200 euros,
- ➔ le minimum de retraite au Smic à 1 500 euros,
- ➔ le montant des pensions égal à 75 % du salaire brut,
- ➔ la pension de réversion à 75 % du montant de la pension du conjoint,
- ➔ l'augmentation des retraites basées sur l'évolution moyenne des salaires et non des prix,
- ➔ la suppression de la décote pour tout trimestre manquant.

## C'est possible si vous vous en mêlez !

La CGT fait des propositions et elle vous appelle à exiger votre part dans les richesses produites dans ce pays.

Dans les entreprises où les syndicats sont inexistantes, les salarié-e-s sont plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à l'épreuve. A l'inverse, dans celles où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont plus avancées.

Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection solidaire pour vous et votre famille ?

**Vous aurez aussi l'occasion de vous exprimer lors des élections prud'homales le 3 décembre 2008.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact  
 me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

